

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ISLE DOUBLE LANDAIS**

**4B rue du Maréchal Joffre
24700 MONTPON MENESTEROL**

Nombre de membres

- En exercice : 28
- Présents : 23
- Votants : 28

**COMPTE-RENDU N°04 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25
MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 Mai.

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de Montpon-Ménéstérol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation le 18 Mai 2022.

ETAIENT PRESENTS: M.Mme/M.M: P. BENEYTOU/ L.VERGNAUD/ C.POUPARD/ M. F .PARROT/M.COUSTILLAS/ J-C.CHAUSSADE / J-P.LOTTERIE/ R.ROUILLER/S. GOULARD MASSE (Arrivée à 18h45)/ G. HAERRIG/ A.WILLIAMS/N-JAVERZAC-MARIGHETTO/G-AUXERRE.RIGOULET/M-VERT/ J.BONNEFON-DUHARD/ G.ELIZABETH / D.LECONTE / J.JALARIN/ B. CABIROL/ G. PIEDFERT/V. LECONTE/ F. SALAT/V. CAMPANERUTTO.

VOTE PAR PROCURATION:

Mme S.QUIVIGER: Procuration à M. M. COUSTILLAS.

Mme S. COUSTILLAS : Procuration à M. L.VERGNAUD.

M.me GOULARD-MASSE : Procuration à M. LOTTERIE (Arrivée à 18h45)

Mme L. LAGOUBIE: Procuration à M. F. SALAT.

M. J. L.ROUSSEAU : Procuration à J.BONNEFON-DUHARD.

Mme M. PILET : Procuration à M. J-C CHAUSSADE

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.Mme/M.M : S.QUIVIGER/ L. LAGOUBIE / J.L.ROUSSEAU/M. PILET/S. COUSTILLAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Geneviève AUXERRE-RIGOULET

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 Mars 2021.

Approuvé

DECISION MODIFICATIVE N°01– BUDGET PRINCIPAL 2022

VIREMENT DE CREDITS

Suite aux écritures d'amortissement des biens de la communauté de communes, il convient d'effectuer des régularisations sur certains biens dont les amortissements n'ont pas pu être constatés sur les exercices précédents.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre la décision modificative suivante :

Virement de crédits		
FONCTIONNEMENT		
Comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6811 – Dotations aux amortissements	+ 500,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement		- 500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	500,00 €	500,00 €
INVESTISSEMENT		
Comptes	Augmentation	Diminution
021 – Virement de la section de fonctionnement		- 500,00 €
28183 – Amortissement des immobilisations	+ 500,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	500,00 €	500,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°02– BUDGET PRINCIPAL 2022

VIREMENT DE CREDITS

Suite aux différents recrutements qui ont eu lieu au siège administratif de la communauté de communes, il s'avère que le nombre de bureau est insuffisant. Il convient ainsi de réaliser un bureau supplémentaire à l'étage. S'agissant de travaux sur un bien loué, ces travaux doivent être imputés à la section de fonctionnement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre la décision modificative suivante :

Virement de crédits

FONCTIONNEMENT

Comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
615221 – Entretien, réparations de bâtiments publics	+ 15 000,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement		- 15 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	15 000,00

INVESTISSEMENT

Comptes	Augmentation	Diminution
021 – Virement de la section de fonctionnement		- 15 000,00
1641 - Emprunt	+ 15 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	15 000,00 €	15 000,00

Délibération adoptée à l'unanimité

CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES

M. le Président expose au Conseil Communautaire :

La Commission de surendettement des particuliers de la Dordogne a constaté la situation de surendettement de Mme N.F et M. J.F le 23 novembre 2021.

Le 25 janvier 2022, cette commission a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Cette mesure entraîne l'effacement des dettes à la date de la décision.

Cette mesure s'impose au comptable comme à l'ordonnateur.

Il faudra pour constater cet effacement de dettes des titres dus à la CCIDL à hauteur de 583,75€, émettre un mandat au compte 6542 justifié par une délibération du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :